

Déclaration faite à la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac

par les hébergeurs de tourisme pour le calcul de la taxe de séjour forfaitaire

Effectuer une déclaration par location concernée

Merci de compléter **TOUS** les renseignements demandés

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser à la Mairie de la commune de l'habitation concernée
en application des articles L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme

À retourner avant le 1^{er} avril

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

IDENTIFICATION DE LA LOCATION

Adresse :

Code postal : Commune :

Capacité d'accueil : (nombre de personnes pouvant être accueilli au maximum)

Votre location est-elle classée ? Non Oui

Si oui, préciser la catégorie de la location :

☆ ☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆☆

PÉRIODE DE LOCATION

Votre déclaration doit mentionner la période où vous êtes ouvert à la location (et non pas la période, où vous avez réellement loué). (Rappel : la période de taxation retenue par la Communauté de communes pour une année de référence est de 153 nuitées).

Je précise mes dates d'ouverture à la location :

du :/..... au/..... soit = nuitées (préciser les dates jour et mois)

Non pas du tout

Déclaration sur l'honneur,

Fait à le/...../..... Signature

Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac

Maison de la Terre de Peyre - Route du Languedoc - 48130 PEYRE-EN-AUBRAC

Téléphone : 04 66 31 69 45 - Courriel : taxedesejour@cchta.fr